



Ordonnance de télécom CRTC 2012-326

Version PDF

Ottawa, le 6 juin 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
FlexITy Solutions Inc. ²	5	le 18 mai 2012	le 6 juin 2012

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans une page de description ou une demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

² L'entreprise propose de changer son nom pour FlexITy Holdings Inc.